

Charge de travail : pas de renfort pour les parlementaires

Autor(en): **Crivelli, Pablo**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **29 (2002)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912962>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pas de renfort pour les parlementaires

PABLO CRIVELLI

La charge de travail pèse toujours plus lourd sur la vie parlementaire, poussant le système de milice dans ses derniers retranchements. Néanmoins, les conseillers des deux Chambres ne disposeront d'aucun collaborateur personnel payé par l'Etat.

LA CHARGE DE TRAVAIL ne cesse d'augmenter. L'automne dernier, une enquête menée auprès des parlementaires a révélé qu'un certain nombre d'entre eux se plaignait du temps considérable requis par l'accomplissement des tâches administratives. 61% des conseillers nationaux et aux Etats auraient préféré disposer de l'aide d'un collaborateur personnel plutôt que de voir leurs indemnités augmentées. Réapparue durant la session d'été, cette question n'a pas manqué d'échauffer les esprits.

Alors que certains parlementaires se plaignaient de l'insuffisance de l'infrastructure logistique mise à leur disposition, d'autres craignaient qu'une hausse des indemnités ne conduise à l'affaiblissement du système de milice.

Certains membres de l'UDC rappelaient que le mandat d'un représentant du peuple est justement de servir ce dernier et non de gagner de l'argent à ses dépens. De surcroît, les députés n'auraient nul besoin, à leurs yeux, de collaborateurs personnels pour leur expliquer le travail. Tout autre l'argument des partisans de la réforme: selon eux, les parlementaires courent le risque, sans l'aide de collaborateurs particuliers, d'être entraînés dans les rets de certains groupes d'intérêts et de perdre ainsi leur indépendance.

Le dossier n'a cessé d'être renvoyé d'une chambre à l'autre, jusqu'à ce que le Conseil national s'en remette, deux jours avant la fin de la session, à la proposition du Conseil des Etats. Ce dernier ne prévoit aucun collaborateur personnel pour les parlementaires (dont les coûts salariaux s'élèveraient à 40 000 francs par personne), mais une augmentation des indemnités. La version de la Chambre haute reviendrait à environ dix millions de francs par année, soit quatre de moins que la proposition du Conseil nation-


nal. Certaines considérations tactiques ont d'ailleurs pu jouer ici: en 1992, le peuple avait rejeté l'idée du collaborateur personnel.

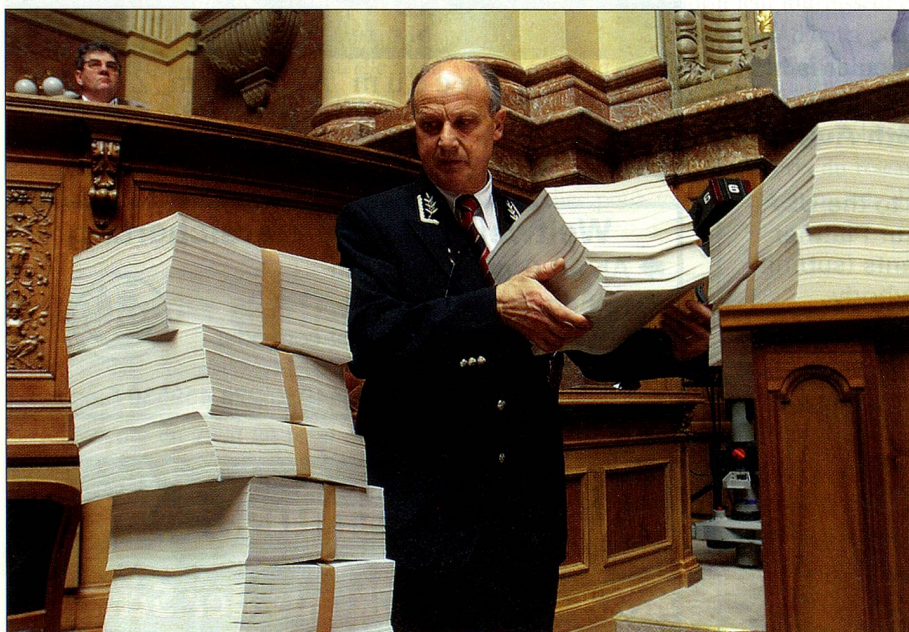
18 semaines ne suffisent pas

Après le Conseil des Etats au printemps, le Conseil national s'est lui aussi occupé de la réforme de l'armée. La durée de la future école de recrues reste le point le plus controversé. Le Conseil national a préféré laisser au Conseil fédéral le choix de la fixer. L'exécutif devra donc trancher entre une variante minimale de 18 semaines et une autre maximale de 21 semaines. Sur la pression des associations économiques, le Conseil des Etats s'est déjà prononcé pour la version minimale de 18 semaines.

L'armée du 21^e siècle sera plus petite que celle que nous connaissons aujourd'hui, et cela de 200 000 personnes. Autre innovation: chaque année, 15% des recrues – les militaires dits en service long – auront la possibilité d'accomplir la totalité de leurs obligations d'une seule traite.

Gifle pour l'Allemagne?

Il se pourrait bien que cela ne se soit jamais vu dans l'histoire moderne de la Confédération helvétique: le Conseil national a rejeté le traité d'accord avec l'Allemagne sur le survol de l'espace aérien du sud de l'Allemagne lors des manœuvres d'approche de l'aéroport Zurich-Kloten. Le projet de loi prévoyait une limite de 100 000 vols par année, ainsi que l'extension des interdictions de vol la nuit et durant le week-end. Alors que les Socialistes et les Verts se prononçaient en faveur de l'accord, la majorité bourgeoise l'estimait discriminatoire pour la compagnie aérienne Swiss et l'aéroport de Zurich-Kloten. L'Allemagne a déjà fait savoir, pourtant, qu'elle édicterait une réglementation encore plus stricte en cas de refus. En septembre, l'affaire sera de nouveau portée devant le Conseil des Etats, mais il ne fait guère de doute que le traité débouchera sur un échec. 



Un employé distribue des montagnes de documents aux parlementaires.

Traduit de l'italien